



Passeport Canada    Passport Canada

DOC  
CA1  
EA620  
2008C15  
EXF

PASSEPORT CANADIEN

# perdu, volé ou endommagé

Dept. of Foreign Affairs  
Min. des Affaires étrangères

MAR 10 2009

Return to Departmental Library  
Retourner à la bibliothèque



Canada

# Protégez votre identité

Le passeport canadien est un document d'identité précieux. Les passeports perdus ou volés sont des documents très convoités pour mener des activités criminelles. Perdre votre passeport au Canada ou à l'étranger peut être une expérience stressante.

Il est de votre responsabilité de protéger ce document en tout temps. Si votre passeport est perdu ou volé au Canada, vous devez en aviser immédiatement le service de police local, ainsi que Passeport Canada. Si votre passeport est perdu ou volé à l'étranger, vous devez immédiatement signaler l'incident au service de police local, ainsi qu'au bureau du gouvernement du Canada le plus près.

Ce dépliant présente des façons de protéger votre passeport et d'en prévenir l'utilisation malveillante.

## Protégez votre passeport

Perdre votre passeport peut retarder votre voyage et entraîner des désagréments ainsi que des dépenses inutiles. Prenez toutes les précautions nécessaires pour protéger ce document.

Renseignez-vous sur les mesures essentielles à prendre en cas de perte ou de vol de votre passeport, et protégez-vous contre le vol d'identité.

## Signalez un passeport perdu ou volé

Le passeport canadien demeure en tout temps la propriété du gouvernement du Canada et ne peut être utilisé que par la personne à qui il a été délivré.

Au Canada, vous devez rapporter immédiatement les circonstances de la perte ou du vol de votre passeport au service de police local, ainsi qu'à Passeport Canada — à l'étranger, il faut le faire auprès du service de police local et du bureau du gouvernement du Canada le plus près. Lorsqu'un passeport est déclaré perdu ou volé, il n'est plus valide et il ne peut être utilisé pour aucun déplacement. Cette mesure permet de s'assurer qu'il n'est pas utilisé à des fins frauduleuses.

## Signalez un passeport trouvé

Si vous retrouvez le passeport signalé comme perdu ou volé, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou, si vous êtes à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus près. Ne tentez pas d'utiliser le document pour voyager, car vous rencontrerez des difficultés.

Si vous trouvez un passeport appartenant à une autre personne, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou au bureau du gouvernement du Canada le plus près. L'utilisation ou la tentative d'utilisation d'un passeport par qui que ce soit autre que la personne à qui il a été délivré peut entraîner des poursuites criminelles et constitue un motif pour vous refuser de futurs services de passeport.

## Passeport endommagé

Des retards pourraient survenir aux points de contrôle des passeports si votre passeport est endommagé de quelque manière. Les transporteurs aériens sont tenus de vous refuser l'accès à bord de l'appareil. Afin d'éviter des incidents de la sorte, Passeport Canada recommande aux personnes ayant un passeport endommagé d'en demander un nouveau.

## Passeport de remplacement

Avant qu'un passeport perdu ou volé puisse être remplacé, les autorités canadiennes mèneront une enquête sur les circonstances entourant l'incident.

Si votre passeport est perdu ou volé, vous devez obtenir un rapport de police et le présenter avec les documents suivants :

- une demande de passeport remplie comprenant:
  - deux photos passeport,
  - les droits exigés,
  - une pièce d'identité à l'appui,
  - une preuve documentaire de citoyenneté canadienne (votre certificat de naissance ou de citoyenneté);
- un exemplaire dûment rempli du formulaire *Déclaration concernant un passeport ou un autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible.*

En cas de besoins de voyages urgents, on peut obtenir de l'aide à un point de service de Passeport Canada, ou à un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.

Votre document de remplacement portera une mention indiquant qu'il remplace un passeport valide perdu ou volé. De plus, vous ne serez pas admissible à l'obtention d'un nouveau passeport par la voie du processus de renouvellement simplifié.

## Conseils pour un voyage sûr et facile

Conservez votre passeport dans un endroit sûr en tout temps. Ne le laissez pas sans surveillance dans vos bagages, un véhicule, une chambre d'hôtel ou ailleurs.

Faites deux photocopies de la page des renseignements personnels de votre passeport. Laissez-en une à votre famille ou à vos amis et conservez l'autre dans un endroit différent de celui où vous gardez votre passeport. Si votre passeport était perdu ou volé, ces photocopies pourraient accélérer le processus de remplacement.

## Aide-mémoire

- Signalez la perte ou le vol aussitôt que possible à Passeport Canada.
- Signalez l'incident au service de police local.
- Demandez un nouveau passeport dès que possible et remplissez le formulaire *Déclaration concernant un passeport ou un autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible.*

Souvenez-vous que les Canadiens qui ne protègent pas adéquatement leur passeport peuvent se voir refuser l'accès aux services de passeport.

**Pour de plus amples renseignements, visitez [www.passeportcanada.gc.ca](http://www.passeportcanada.gc.ca) ou composez le 1-800-567-6868 (sans frais au Canada et aux États-Unis), ou le 819-997-8338 (à l'extérieur de la zone continentale des États-Unis ou à l'étranger).**